

# Le projet éducatif de l'accueil extrascolaire des écoles communales d'Ottignies-Louvain-la-Neuve

## 1. Introduction

---

Le projet éducatif ci-dessous a été réfléchi et rédigé au cours de l'année scolaire 2008-2009 par des accueillant-e-s extrascolaires de l'ensemble des écoles communales.

Il a été conçu en réponse aux questionnements pédagogiques suivants :

- De l'accueil extrascolaire dans les écoles à Ottignies : pour quoi faire ?
- Quelle place pour l'enfant dans cet accueil ?  
(*que voulons-nous lui permettre, lui offrir, lui proposer, lui garantir... ?*)
- Quels sont les rôles de l'accueillant-e dans ce cadre ?

## 2. Veiller à la sécurité affective ; répondre aux besoins ; rassurer, consoler, reconforter, écouter...

---

Le rôle de l'accueillant-e extrascolaire est d'apporter aux enfants une sécurité affective. En tenant compte des tranches d'âge, l'accueillant-e rassure, est attentif-ve aux besoins individuels et collectifs, reconforte, est à l'écoute, est disponible pour les enfants.

Une ambiance sereine, chaleureuse, permet à l'enfant de se sentir en confiance et de s'exprimer librement.

## 3. Favoriser une transition « douce » et cohérente maison-école ; être un relais ; instaurer la collaboration et la cohérence entre parents, accueillant-e-s et enseignant-e-s

---

L'accueil extrascolaire se déroule dans un climat paisible, de manière à permettre une transition douce, agréable et conviviale entre la maison et l'école et vice-versa.

L'accueillant-e est une personne de référence, elle assure le relais entre les parents, l'enseignant-e et la direction, dans le souci du bien-être de l'enfant.

La mission première de l'accueillant-e extrascolaire est d'accueillir les enfants quand ils ne sont pas pris en charge par l'enseignant-e et/ou en soutien de l'enseignant (en classe, lors de voyages scolaires, etc.).

L'accueillant-e sera ouvert-e à l'expression de l'enfant.

## 4. Participer au processus de socialisation de l'enfant : maison et école / individuel et collectif (groupe)

---

Pour le bien-être global de l'enfant, diverses activités sont proposées, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, individuelles ou collectives, tenant compte de l'âge de l'enfant, de ses besoins, de ses compétences et de ses centres d'intérêt.

Les moments d'activités collectives permettent que l'enfant soit en relation avec d'autres, s'ouvre aux différences, vive le respect, le partage et la tolérance.

Les différents moments de vie quotidienne (collations, services...) amènent également l'enfant à découvrir, rencontrer, échanger...

## 5. Permettre de jouer en toute confiance ; veiller à la sécurité physique ; placer et garantir un cadre, des limites, des repères

---

L'accueillant-e met en place et garantit des limites, des repères et un cadre où l'enfant pourra jouer, s'épanouir, évoluer en toute confiance et en toute sécurité.

## 6. Transmettre des valeurs : respect de soi/des autres/du matériel , politesse

---

L'accueillant-e a un rôle complémentaire à celui de l'enseignant-e, en ce qui concerne la poursuite de l'application des règles de vie (valeurs) dans l'école : respect de soi et des autres, respect du matériel, politesse, partage...

Lors des moments d'accueil extrascolaire, les valeurs restent les mêmes que celles qui sont définies et défendues par l'école, en continuité et cohérence.

## 7. Favoriser l'autonomie de l'enfant et sa liberté de choix

---

L'enfant a le choix entre différentes activités proposées.

Chaque enfant a la possibilité de faire des propositions, d'exprimer ses envies ou ses désaccords... dans le respect des autres (adultes et enfants) et des valeurs défendues par l'école.

L'aménagement des lieux, le matériel mis à disposition... favorisent l'autonomie de l'enfant (accessibilité aux jeux et jouets, gestion des rangements, etc.) en prenant en compte son âge et ses compétences.

## 8. Réfléchir les règles de l'école et de l'accueil extrascolaire (veiller à la cohérence, à la transmission de l'information...)

---

Pour assurer une cohérence et une continuité entre les moments d'accueil extrascolaire et les moments scolaires, les règles doivent être établies, en collaboration, par les enseignant-e-s, les accueillant-e-s et la direction de l'école.